FICHE D'INTERVENTION PPECF

L'intervention

Subvention UFIGA nouveau code forestier

N° contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	N° DNO	Date ANO	Date contrat	Durée	Date fin
C252	Concessionnaires	UFIGA	332	26/10/22	14/12/22	8 mois	11/08/23
Contribution PPECF € : 13 476			Budget total € : 26 650			TDR C252	

Principaux résultats attendus

Volet 1 : analyse préliminaire du projet de code forestier gabonais

- apporter un regard critique et indépendant sur les nouvelles dispositions du code ;
- identifier les éventuels points bloquants, les points méritant clarification, et tenter de les éclaircir ;
- appuyer l'UFIGA dans la préparation d'un argumentaire pour les discussions qui seront engagées avec l'Administration des Eaux de Forêts, porteur du projet, pour défendre les intérêts des exploitants.

Volet 2 : accompagnement de l'UFIGA dans le processus de révision du code forestier

- un processus de révision est enclenché, afin d'échanger avec le Ministère sur les différents volets du code ;

Volet 3 : analyse préliminaire des enjeux de l'ordonnance sur les changements climatiques pour les exploitants forestiers.

Objectifs et principaux résultats

Contexte et objectifs de l'intervention

Le Gabon a adopté son premier code forestier en 2001, qui prévoit des dispositions pour l'aménagement et la gestion durable des forêts gabonaises. Vingt ans après, le gouvernement gabonais a initié sa révision, et un draft a été diffusé auprès des parties prenantes fin 2021. Cette révision vise à réguler une gestion et une exploitation durables des ressources forestières, notamment pour atteindre les objectifs de 2ème et 3ème transformation et surtout, la création d'emplois et de revenus, en lien avec le Plan Opérationnel Gabon Vert (POGV).

Ce nouveau code traduit l'ambition du Gabon de concilier gestion durable des forêts et lutte contre le changement climatique, puisqu'il prévoit dans son article 247 que « les opérateurs économiques du secteur forestier sont soumis aux dispositions des textes en vigueur relatives au diagnostic carbone, plafonnement des émissions des gaz à effet de serre, marché d'échange de quotas d'émission des gaz à effet de serre, système de compensation carbone ». La gestion durable des forêts doit « promouvoir la création et la commercialisation des crédits carbone à travers la conservation à travers l'utilisation durable des forêts et le rendement optimisé du bois ».

A ce sujet, et en parallèle à la réforme du code forestier, le pays a adopté en septembre 2021 l'ordonnance n°019/2021 du 13 septembre 2021 relative aux changements climatiques. Cette ordonnance prévoit la création d'un système national de quotas de crédits carbone, afin d'inciter les opérateurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Tout opérateur émettant plus de 10 000 tCO2e/an est concerné par cette loi, et s'appliquera donc à toutes les concessions forestières du pays.

Ces nouveaux textes ont nécessité une analyse approfondie pour permettre leur appropriation par la Profession, et le cas échéant, d'interpeller les Administrations, sur l'une ou l'autre disposition. Par ailleurs, il n'est pas exclu qu'il existe des contradictions entre ce que prévoit le projet de code forestier et ce qu'impose l'ordonnance sur les

changements climatiques.

Ainsi, pour mieux comprendre ces enjeux, l'UFIGA (Union des Forestiers et Industriels du Gabon) a fait appel au cabinet TEREA, par l'intermédiaire du Programme pour la Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF), pour réaliser la présente étude sur ces nouveaux textes, et les accompagner dans la défense de leurs intérêts sur ces questions.

Il en ressort globalement,

sur le plan juridiquement, le projet de nouveau Code Forestier au Gabon présente une charpente plus cohérente que l'ancien texte de Loi 16/01. Cependant des anomalies structurelles, formelles et de fond ont été identifiée à l'issue de l'intervention, de même que des définitions de concepts pouvant prêter à confusion ou imprécis. Il est par ailleurs constitué d'un certain nombre d'articles particulièrement élevé en termes d'exigence.

(Rapport confidentiel)

Commentaires de la Cellule de gestion du PPECF

L'intervention concoure à l'objectif d'une gestion industrielle des forêts dans le Bassin du Congo, selon les principes de la certification de légalité ou de bonne gestion forestière, dans la mesure où tous les certificats vérifiés tierce partie, ont comme principe premier, de se conformer aux derniers textes de lois (dont le code forestier) en vigueur.

Ainsi, toute modification importante d'un code forestier dans des pays couverts par le PPECF, doit nécessairement faire l'objet d'une attention particulière du PPECF.

Les conclusions de cette intervention offrent au secteur privé gabonais, une base solide de concertation avec les Administrations, sur l'une ou l'autre disposition de la réforme, dans un processus inclusif et participatif.

Autres interventions PPECF en rapport avec l'Action

Titre de l'intervention	N° contrat	Prestataire (s)	Bénéficiaire (s)	Budget (€)	
				Total	Contribution du PPECF
Appui aux OC (Bureau Veritas; Nepcon) pour la formation d'auditeurs en Afrique Centrale	C154/ C226	Bureau Veritas, Nepcon Preferred By Nature	Tous	45 020 +4 080	40 000 + 4 080
Analyse comparative système de certification de "Légalité" en Afrique centrale	C172	Caroline Duhesme	Tous	9 100	9 100
Etude sur l'impact du nouveau code forestier congolais (subventions 1 et 2)	C245 /C270	UNICONGO	Concessionnaires	31 606 +80 000	31 606 + 40 000

Quelques références utiles

Mission de réorientation de l'intervention intitulée « Meilleure prise en compte de la certification dans les processus APV-FLEGT ».

Outre la complexité de son montage technique et financier, l'Intervention C127 porte sur des actions difficiles à mesurer tant dans l'implication de la maîtrise d'œuvre que dans les résultats devant être obtenus sur le long terme. Cette mission a tenté de réorienter l'Action, par des recommandations.

RDUE, ce qu'il faut retenir pour la filière bois

Manuel de procédure d'obtention de l'attestation du respect des obligations environnementales et guide associé

Document de travail et liste de contrôle adaptés aux exigences des grilles de légalité de l'APV/FLEGT Cameroun

Mise en application du RDUE : nouvelles applications d'interfaces (API) pour la déclaration de diligence raisonnée

Liens vers la bibliothèque documentaire *Thasmetum*

[Veille légale, gouvernance forestière ; Loi ; Systèmes de vérification ; étude d'impacts]